



Marché aux puces à LEIMBACH

Dimanche 28 Septembre 2025

Rue de Strasbourg et Rue des Prés

De 7h à 18h
Accueil des exposants à partir de 6h.



1 Emplacement = 12€ les 5 mètres

 **1 emplacement 12 €... 2 pour seulement 20 € ! Ne ratez pas l'occasion ! Doublez votre espace, pas votre prix**

Inscription valable uniquement aux exposants, non commerçants.

Renseignement au 06.36.76.07.49

Réservation à faire au moyen du talon ci-dessous accompagné de la copie de la carte d'identité (ou autre papier d'identité) ainsi que du paiement (chèque ou espèces)

Les chèques sont à libeller au nom de « **L'amicale des Sapeurs Pompiers de Leimbach** »

Les réservations et chèques sont à retourner

à Mr Damien EHRET
127 Rue de l'Eglise – 68800 Leimbach

Buvette, Petite restauration sur place

L'amicale des pompiers se réserve le droit de vente.

✂-----
Talon de réservation

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à Pays :

Adresse :

N° de téléphone : Mail.....@.....

N° de pièce d'identité : Nature..... Autorité de délivrance :

Date de délivrance :

Je participe au Marché aux Puces de Leimbach et réserve

☐ 1 Emplacement de 5 mètres à 12€

☐ 2 Emplacements = 20€

Ci-joint, mon paiement (chèque à l'ordre de **L'amicale des Sapeurs Pompiers de Leimbach**) ainsi que la photocopie de ma carte d'identité recto/verso ou autre papier d'identité.

Je déclare sur l'honneur :

- ♦ Avoir pris connaissance du règlement au verso de cette feuille.
- ♦ Ne vendre que des objets personnels et usagés
- ♦ Ne participer à ce type de manifestation qu'à titre exceptionnel.

Je désire une confirmation de
réservation par :

☐ SMS* ☐ Mail

* Numéro envoyeur 0636760749

Fait à.....Le.....
Signature

-----Règlement---

- Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part est susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon encontre.
- Pour être prises en compte, les réservations doivent obligatoirement être accompagnées du règlement ainsi que de la copie recto/verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou autre document officiel).
- Le numéro de l'emplacement me sera attribué le jour de la manifestation. En cas de désistement, je ne pourrai prétendre à aucun remboursement.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Chaque exposant devra s'acquitter d'une caution de 10 €. Celle-ci sera restituée si l'emplacement réservé est nettoyé de tous les déchets liés au stand. Les déchets doivent être évacués par l'occupant du stand.
- Les véhicules devront être sortis du parcours avant 7 heures.
- Toute place réservée et non occupée après 7 h sera remise en location. La personne initialement prévue ne pourra plus l'occuper et se verra attribuer une autre place, qui pourra être située en bout de parcours.
- En cas de non-respect du présent règlement, l'association, avec l'appui des forces de l'ordre, pourra procéder à l'exclusion du contrevenant.
- Inscription valable uniquement aux exposants, **non commerçants.**